

## Acteurs de l'ESS :

Quels statuts juridiques choisir pour agir pour l'intérêt général ? Focus sur les fondations et fonds de dotation

Conférence-débat du 16 décembre 2021



# Le club ESSentiel

## « Vos enjeux, nos solutions »



Partenariat



Cycle de  
conférences  
bimestrielles



Actualités  
& publications



Création de  
groupes de travail



# Le club ESSentiel

## Les intervenants de la matinale

mazars



Léa DESSAIGNE

Déléguée au  
développement régional  
Fondation de France  
Région Nord

Fondation  
de  
France

Région Nord



Hugues DENIELE

Président de la Fédération des  
Acteurs de la Solidarité Hauts-  
de-France

Trésorier de la CRESS



Hager KHEZAMI

Directrice de la CRESS



Pierrick TIRET

Directeur du Pôle Santé  
Caisse d'Épargne Hauts-de-France

Administrateur de la CRESS



Cécile FONTAINE

Associée Mazars  
Expert-comptable  
Commissaire aux comptes

mazars

## Le Baromètre de l'ESS



**Pierrick TIRET**

Directeur du Pôle Santé  
Caisse d'Épargne Hauts-de-France  
Administrateur de la CRESS

# Fondation d'entreprise Caisse Epargne Hauts de France



Statut juridique : Fondation sous égide de la Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité

## Rôle

La Fondation d'entreprise Caisse d'Epargne Hauts de France a pour axes prioritaires :

- La santé et le bien être
- L'emploi et l'insertion
- La culture et la formation

## Chiffres clés 2020

Budget 850 K€

83 projets de proximité

1 appel à projets sur le thème de la santé. 65 associations ont présenté leur projet. 30 projets retenus pour un montant de don de 198 050 €

## 2021

Un appel à projet en association avec la Fondation Décathlon sur le sujet « Du sport au service de la santé des plus fragiles »

Dotation de 250K€.

# 02

Quels statuts juridiques choisir pour agir pour l'intérêt général ? Focus sur les fondations et fonds de dotation

**Quelle est la différence entre une association et une fondation ?**

# Pour un projet d'intérêt général ET à but non lucratif, 2 options :

Regroupement  
de personnes  
autour d'un projet  
commun



**Association**

Affectation  
irrévocable de  
biens, droits ou  
ressources



**Fondation**



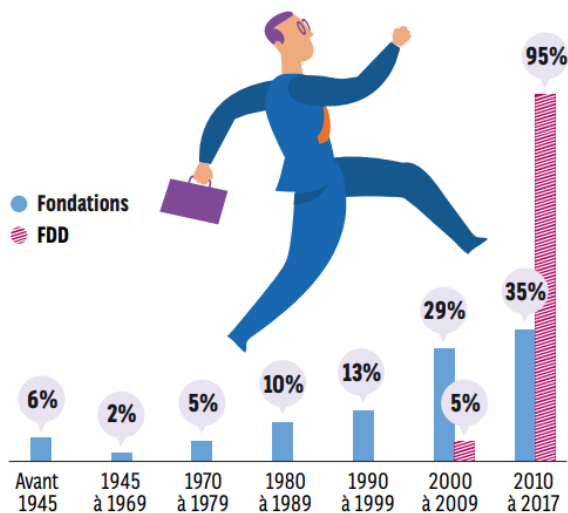


Fondation de France

# Les fondations et fonds de dotation en France

## UN SECTEUR VIVANT, DES ORGANISATIONS JEUNES

Répartition des fondations et des FDD selon leur date de création



## UN POIDS ÉCONOMIQUE IMPORTANT ET EN FORTE CROISSANCE

**+34 %**

de dépenses annuelles en quatre ans



Plus d'un tiers des fondations actuellement en existence ont été créées depuis 2010, et près des deux tiers depuis 2000.

Les fonds de dotation, bien plus récents, ont tous été créés depuis 2009.

Fondation de France

Région Nord

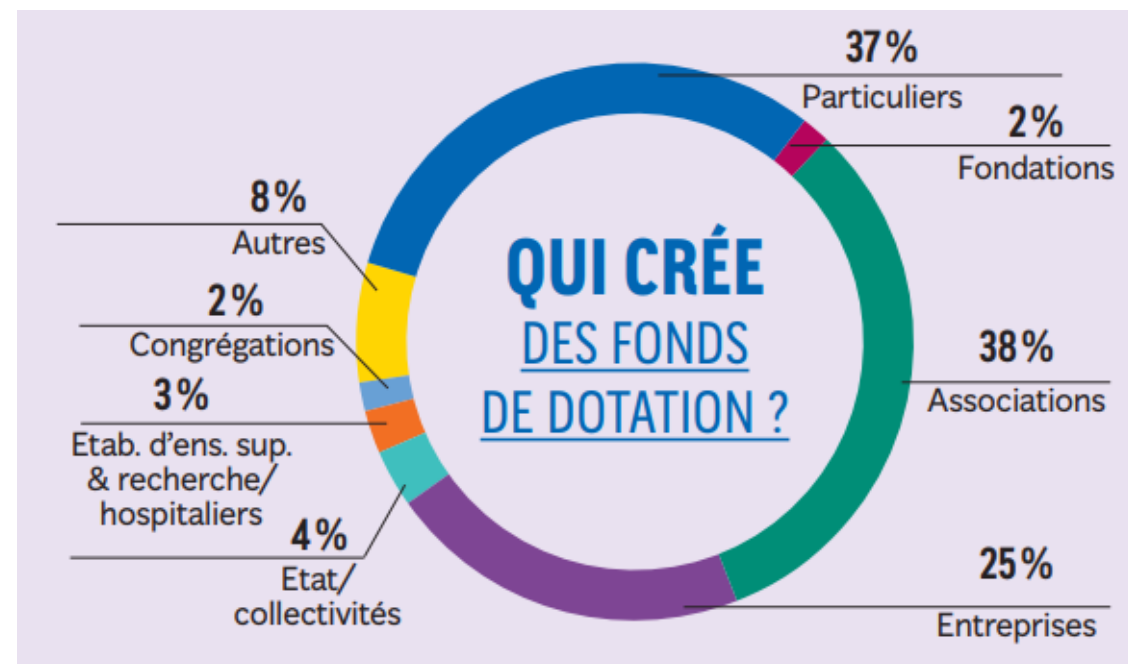
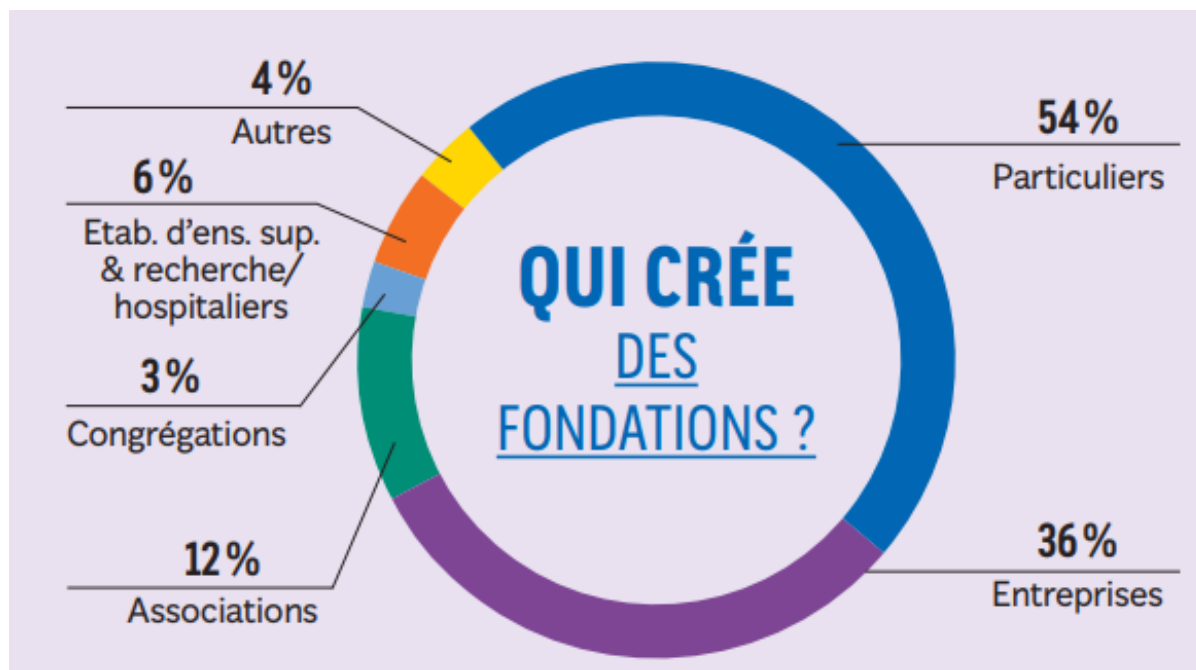
**FRUP, Fondation de coopération scientifique, fondation universitaire, fondation hospitalière, fondation partenariale, fondation d'entreprise, fonds de dotation et fondation abritée :**

**Il existe en France 8 dispositifs, comment s'y retrouver ?**

# Comparatif des structures les plus courantes

		FRUP	FE	FDD	Fondation abritée
<b>Durée</b>		<b>Illimitée</b>	<b>Limitée (au moins 5 ans)</b>	<b>Libre</b>	<b>Libre</b>
<b>Dotation initiale</b>		<b>Obligatoire</b>	<b>Facultative</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>Selon la fondation abritante</b>
<b>engagement financier</b>		Min. 1,5 M€	au moins 150 K€ de flux par quinquennat	Minimum 15 K€	<i>FDF : 200K€ sur 5 ans</i>
<b>Procédure de constitution</b>		<b>Autorisation</b> auprès du Ministère de l'Intérieur et des tutelles <b>Décret Conseil d'Etat</b>	<b>Autorisation en préfecture</b>  Publication JO	<b>Demande en préfecture</b>  Publication au JO	Délibération de la fondation abritante
<b>Gouvernance</b>		<b>CA (9 à 15 membres)</b> collèges obligatoires par tiers: fondateurs, membres de droit, personnalités qualifiées	<b>CA</b> - collèges obligatoires : entreprises fondatrices et représentants du personnel (2/3), P.Q. extérieures (1/3).	<b>Libre</b>  au moins 3 membres	<b>Libre</b>  selon les règles de l'abritante
<b>Incitations fiscales</b>	réduction IS 60%	<b>oui</b>	<b>oui</b> , entreprise	<b>oui</b>	<b>oui</b>
	réduction IR 66%	<b>oui</b>	<b>oui</b> , salariés	<b>oui</b>	<b>oui</b>
	réduction IFI 75%	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>non</b>	<b>oui</b>
	Legs exonérés	<b>oui</b>	<b>non</b> , pas de legs	<b>oui</b>	<b>oui</b>
	exonération impôts sur le patrimoine	<b>oui</b>	<b>oui</b>	si la dotation n'est pas comptable	<b>oui</b>
<b>Personnalité morale</b>		<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>non</b>

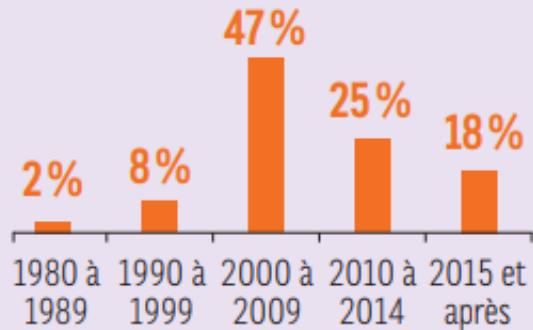
## PROFIL DES FONDATEURS : LES FONDATIONS MAJORITAIREMENT CRÉÉES PAR DES PARTICULIERS, DE NOMBREUSES ASSOCIATIONS DANS LES FDD





# Zoom sur les fondations d'entreprise

## Périodes de création des fondations d'entreprise



Les 2/3 des fondations d'entreprise réalisent

**+ de 200 000 €**  
de dépenses par an,

et 1/4 d'entre elles,

**+ d'1 million d'€**  
de dépenses par an.

**21 %**  
des fondations  
d'entreprise

se définissent  
comme des  
fondations territoriales.

**La culture arrive en tête  
de l'action des fondations  
d'entreprise.**

Premiers domaines d'intervention :

[ Arts & culture - **22 %** ]

[ Santé & recherche médicale - **17 %** ]

[ Education - **14 %** ]

[ Action sociale France - **13 %** ]

Par ailleurs,  
**20 % des  
fondations  
abritées**

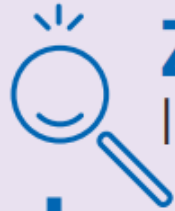
et

**25 % des FDD**  
sont créés par des  
entreprises.

**Je suis une entreprise ou une association, je veux créer quelque chose de simple ...**

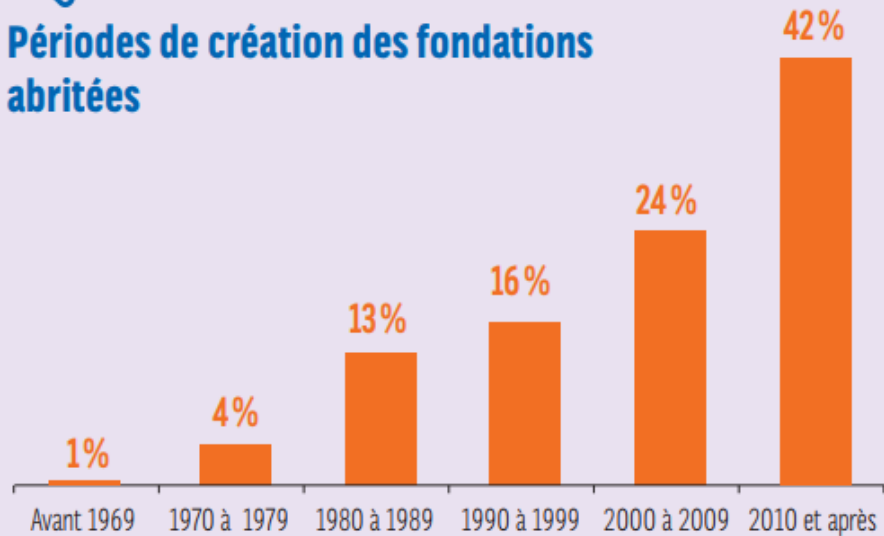
## 2 dispositifs « simples » à créer

		Fonds de dotation	Fondation abritée
<u>Création</u>	Formalisme	Simple	Simple
	Processus	A réaliser par le Créateur	Géré par l'abritante
<u>Mise en œuvre</u>	Mission	A définir seul	Libre – avec le soutien de l'abritante
	Gestion administrative	A réaliser par le Créateur	Géré par l'abritante
<u>Responsabilité</u>	Juridique	Pleine responsabilité	Protection maximale
	Fiscale	Responsabilité de la justification des projets choisis	Protection maximale
<u>Incitations fiscales</u>	IS / IR	Oui	Oui
	IFI	Non	Oui



## Zoom sur les fondations abritées

### Périodes de création des fondations abritées



- Les 1 360 fondations abritées représentent 55 % des fondations (hors FDD), vs. 52 % en 2013
- 68% des fondations abritées sont créées par des particuliers

- Particuliers
- Associations
- Entreprises
- Autres



Les 4 domaines prioritaires sont les mêmes que pour l'ensemble des fondations :

- Action sociale (32%)
- Culture (15%)
- Santé/recherche médicale (14%)
- Éducation (12%)

- Un tiers des fondations abritées réalisent plus de 100 000 € de dépenses par an
- Les trois quarts des fondations abritées distribuent des subventions ; un quart d'entre elles distribuent des bourses ou des prix
- La proportion des fondations abritées créées sur un modèle de flux (sans dotation) est passée de 37 à 50 % de 2013 à 2017





## Zoom sur les fonds de dotation



- Particuliers
- Entreprises
- Associations
- Congrégations
- Etab. d'ens. sup. et de recherche/hospitaliers
- Fondations
- Etat/collectivités
- Autres

- 🎯 Domaines d'intervention :
  - Arts et Culture : 27 %
  - Santé/recherche médicale : 17% et Action sociale : 17 %
  - Education : 6 %
- 🎯 Environ 40 % des fonds de dotation sont estimés vides et/ou inactifs
- 🎯 Le total des actifs des fonds de dotation est estimé entre 1,3 et 1,6 milliard d'euros, soit environ 6 % des actifs de l'ensemble des fondations
- 🎯 Leurs dépenses annuelles sont estimées entre 220 et 270 millions d'euros, soit 2 % des dépenses des fondations
- 🎯 Leurs dépenses annuelles représentent entre 14 % et 21 % de leurs actifs
- 🎯 Les 5 plus gros fonds de dotation représentent la moitié du total des actifs des FDD et la moitié de leurs dépenses

**Combien ça coûte ?**

# Les coûts à envisager

	Fonds de dotation	Fondation sous égide de la FDF
Frais de création	<ul style="list-style-type: none"><li>Frais d'avocats/rédaction des statuts : <b>5 000 à 10 000 €</b></li><li>Publication au JO : <b>150 €</b></li></ul>	Forfait <b>5 000 €</b>
Suivi et gestion	<ul style="list-style-type: none"><li>Commissaires aux Comptes : entre <b>3 000 et 10 000 €/an</b></li><li>Avocat, comptabilité, etc : <b>honoraires à la carte</b></li><li>Dépôt annuel des comptes au JO : <b>50 €</b></li></ul>	<b>2 500 €</b> par an minimum ou 3% des dépenses externes, plafonnés
Accompagnement philanthropique	<b>Facturation selon le prestataire</b>	<b>Inclus</b>
Responsabilité / assurance	<b>Selon le conseil</b>	<b>Inclus</b>

**Quels critères pour faire son choix ?**

# Les critères de décision

## Le fonds de dotation

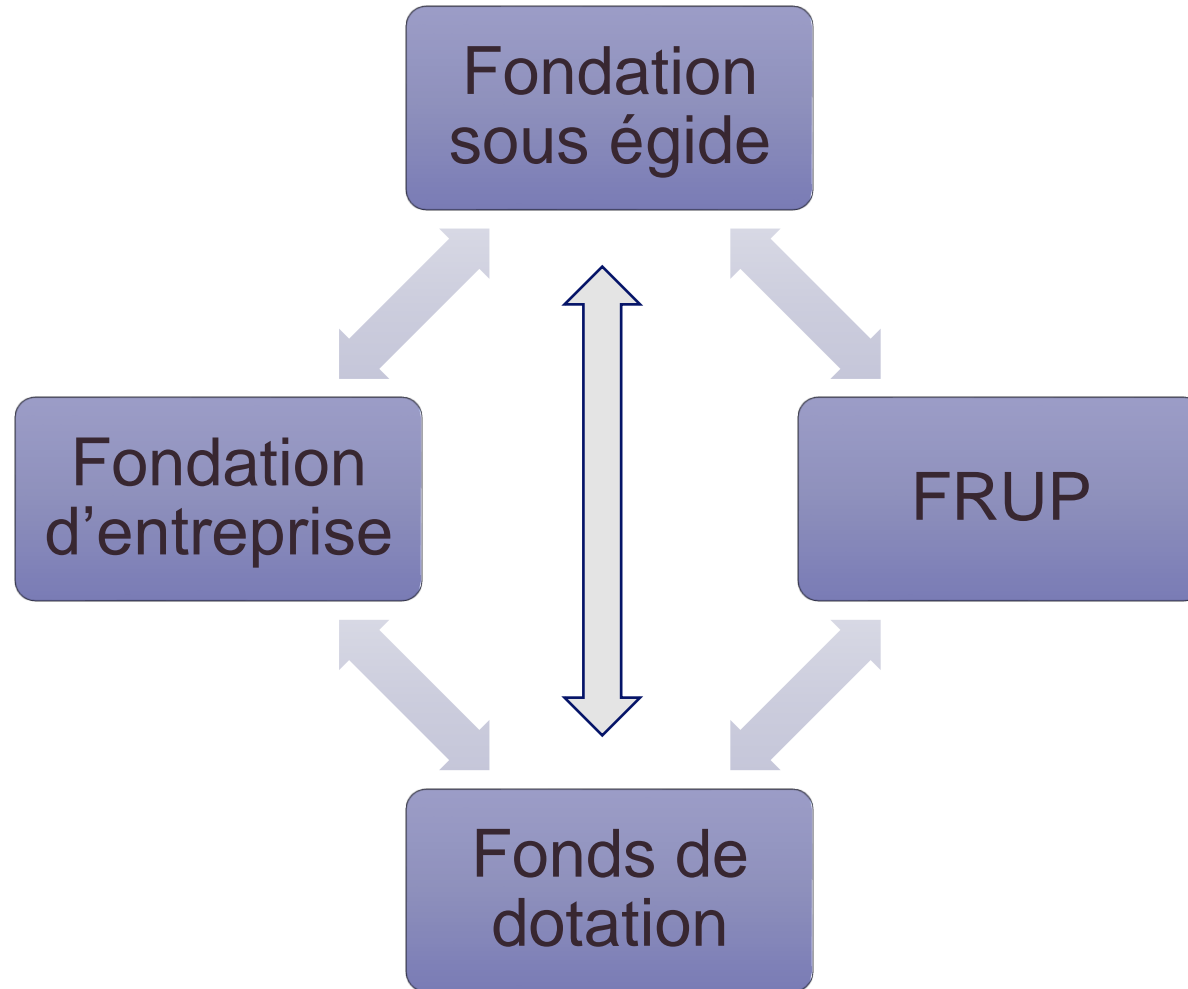
- Mécène qui dispose déjà d'un accompagnement professionnel :
  - Comptable
  - Avocat
  - Commissaire aux Comptes
  - Experts de la sélection de projets philanthropiques
- ou des fondateurs qui ont l'expérience de la gestion de fondation

## La fondation abritée

- Idéal pour des particuliers désireux de se focaliser sur la mission avec des coûts limités
- Pour une organisation (entreprise ou association) souhaitant bénéficier d'un accompagnement et garantie d'image et sécurité juridique + financière

**Et après, si mon projet change au fil du temps,  
est-ce qu'il y a des évolutions possibles, des passerelles ?**

# Des modèles évolutifs qui se peuvent se compléter



# **Zoom sur les fondations territoriales et les collaborations locales**



# 03

## Questions / Réponses

Merci de votre attention !



# Contacts



**Hager Khezami**  
CRESS Hauts-de-France  
+33 (0)7 67 30 38 52  
[hager.khezami@cresshdf.org](mailto:hager.khezami@cresshdf.org)



**Pierrick Tiret**  
Caisse d'épargne Hauts de France  
  
+33 (0)6 19 84 09 90  
[pierrick.tiret@hdf.caisse-epargne.fr](mailto:pierrick.tiret@hdf.caisse-epargne.fr)



**David Decroix**  
Associé, Mazars  
+33 (0)3 20 67 53 42  
+33 (0)6 25 05 60 73  
[david.decroix@mazars.fr](mailto:david.decroix@mazars.fr)



**Cécile Fontaine**  
Associé, Mazars  
+33 (0)3 28 38 16 76  
+33 (0)6 62 21 84 08  
[cecile.fontaine@mazars.fr](mailto:cecile.fontaine@mazars.fr)



**Léa DESSAIGNE**  
Fondation de France  
+33 (0)3 20 11 80 97  
+33 (0)7 64 59 20 83  
[Lea.dessaigne@fdf.org](mailto:Lea.dessaigne@fdf.org)



**Hugues Denière**  
Fédération des Acteurs de la  
Solidarité Hauts-de-France  
+33 (0)6 85 54 16 26  
[Hugues.deniele@gmail.com](mailto:Hugues.deniele@gmail.com)

# mazars : Nos experts de l'Economie Sociale et Solidaire à votre service

Un département dédié au secteur de l'ESS

Une coordination nationale pour mutualiser les expertises et les meilleures pratiques

Veille réglementaire

Références de premier plan

[www.mazars.fr](http://www.mazars.fr)

[www.mazars.com](http://www.mazars.com)

MAZARS parmi les 4 premiers cabinets sur le secteur de l'ESS

Une forte implication dans les instances professionnelles



De nombreuses publications et conférences thématiques

Des experts dédiés à vos sujets de préoccupation

Expertise-comptable

Audit financier

RSE

Paie/social

Compliance Sapin 2, RGPD, etc.

Audit et contrôle interne

IT & Cyber-sécurité

Restructuration financière

Juridique & fiscal

Gestion de la Performance

Digitalisation

Experts santé

Actuariat



La réglementation comptable des associations, fondations et fonds de dotation  
Edition 2019  
Ouvrage commun OEC / CNCC  
Contribution de Jérôme Eustache



Vademécum Associations  
8<sup>ème</sup> édition (Cyrille Brouard & Aurélie Joubin, 2019)



Les Fondations Actionnaires  
1<sup>ère</sup> étude européenne PROPHIL (2015)  
En collaboration avec DELSOL, ESSEC  
Participation des équipes Mazars France et International.



Plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif  
Comparatif CRC 99-01 / ANC 2018-06  
Mazars (Aurélie Joubin, 2019).



La gouvernance des associations et fondations – état des lieux et recommandations  
Editions Eyrolles – 2009  
En partenariat avec l'IFA, participation à la rédaction.



Le Mémento pratique Francis Lefebvre Audit et Commissariat aux comptes  
Edition 2017-2018  
Rédaction de la partie dédiée au secteur associatif.



Le Guide du Commissaire aux comptes dans les Associations, fondations et autres organismes sans but lucratif. Collection Guides Professionnels / Edition janvier 2016.

# Contacts

- *Ce document est réservé à un usage exclusivement pédagogique et n'a aucune valeur contractuelle. Il ne constitue pas non plus une consultation juridique ou fiscale. Il constitue le support d'une présentation orale. Les informations qu'il contient sont indissociables des commentaires oraux qui les accompagnent. Il ne peut pas être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu, et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers, en tout ou partie, sans l'autorisation préalable et écrite et conjointe de Mazars.*
- *Ce document a été rédigé sur la base de la documentation à notre disposition, et de l'environnement juridique en vigueur au jour de la rédaction. Les informations devront être vérifiées avant une mise en place pratique et peuvent évoluer dans le temps.*
- *Notre société ne peut être tenue pour responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.*